

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Robertson: Mercredi prochain.

BILL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Robertson présente le bill M, intitulé: loi modifiant la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Robertson: Mercredi prochain.

BILL CONCERNANT LES VÉRIFICATEURS DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Robertson présente le bill N, intitulé: loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable M. Robertson: Mercredi prochain.

BILL CONCERNANT LE CODE CRIMINEL

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Robertson présente le bill O, intitulé: loi concernant le droit criminel.

L'honorable M. Roebuck: Je fais observer à l'honorable leader que si le projet de loi est imprimé, il nous serait utile d'en avoir des exemplaires dès maintenant.

L'honorable M. Robertson: Nous n'en avons qu'un petit nombre d'exemplaires, mais j'espère qu'il y en aura bientôt pour tout le monde.

L'honorable M. Haig: Je propose également à l'honorable leader du Gouvernement que dès qu'on en aura des exemplaires, on les distribue immédiatement aux membres du comité spécial qui ont étudié cette mesure au cours de la dernière session. Sauf erreur, certaines de nos propositions ont été accep-

tées; dans ce cas, nous pourrions épargner beaucoup de temps en nous abstenant de discussions inutiles. Que la Chambre des communes fasse une partie de la besogne. Je propose afin de faciliter notre tâche, qu'on en remette sans tarder des exemplaires préalables aux sénateurs de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck), de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris), de Toronto (l'honorable M. Hayden),—qui est absent ce soir,—et de Grandville (l'honorable M. Bouffard).

L'honorable M. Robertson: J'entends demander à mon collègue, le ministre de la Justice, lorsque le Sénat sera saisi du projet de loi en vue de lui faire subir la deuxième lecture, demain ou plus tard, de venir nous expliquer à quels égards la présente mesure diffère de celle qu'on a soumise antérieurement.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Si je puis bénéficier de votre indulgence, honorables sénateurs, je propose que nous ne tentions pas de faire subir au code pénal la deuxième lecture demain alors que le ministre se trouvera parmi nous. On me signale que vingt-six de nos propositions ont été incorporées dans le texte. J'aimerais m'enquérir à cet égard et avoir l'occasion, après que le ministre nous aura adressé la parole, de formuler certaines observations sur le projet de loi à l'étude. Je ne crois pas que nous puissions l'adopter demain, mais nous pourrions alors en proposer la deuxième lecture et écouter les propos du ministre.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE FEU DU SÉNATEUR FOGO

HOMMAGES À SA MÉMOIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable Wishart McL. Robertson: Honorables sénateurs, j'ai pour mission officielle, de temps à autre, de signaler à la Chambre la perte d'un ou de plusieurs sénateurs. Leur disparition suscite toujours des regrets, mais parfois notre chagrin s'atténue, en partie du moins, à la pensée que le décès de nos collègues se produit au terme d'une longue et fructueuse carrière au service de leurs semblables. En certaines occasions,—moins souvent par bonheur,—il m'incombe de signaler que, par suite des desseins inscrutables de la Providence, un de nos collègues est mort dans la fleur de l'âge, après avoir fourni d'amples preuves qu'il avait à peine franchi le seuil d'une carrière brillante, utile et féconde. Voilà ce qu'on peut affirmer avec raison de l'honorable James Gordon Fogo, C.R., qui est décédé subitement le 6 juillet dernier, à la Malbaie, province de Québec.